

Communiqué de presse

16 décembre 2020 - N° 26

Le conseil d'administration choisit Benoît Ribadeau-Dumas pour succéder à Denis Kessler au poste de directeur général de SCOR

Le conseil d'administration de SCOR, réuni ce jour, s'est prononcé sur la succession de Denis Kessler, président directeur général.

Dans le cadre de travaux rigoureux menés depuis 2019 avec l'aide d'un cabinet de recrutement international, le comité des nominations s'est attaché à identifier le mode de gouvernance et les personnalités les plus à même d'assurer le développement de SCOR dans les années à venir en créant de la valeur pour l'ensemble de ses parties prenantes.

Suivant la recommandation du comité, le conseil d'administration a décidé la mise en œuvre de la dissociation des fonctions de président et de directeur général, dans des conditions permettant le succès de la transition. Elle sera pleinement effective à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra au printemps 2022.

Le conseil d'administration a choisi à l'unanimité Benoît Ribadeau-Dumas comme prochain directeur général de SCOR. A compter du 1^{er} janvier 2021, Benoît Ribadeau-Dumas deviendra directeur général adjoint de SCOR et rejoindra à ce titre le comité exécutif du Groupe. Le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale annuelle de 2021 de le nommer administrateur du Groupe, en vue d'une nomination en tant que directeur général à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2022.

Le conseil d'administration a souhaité à l'unanimité que Denis Kessler poursuive son action en tant que président et une résolution en ce sens sera soumise à l'assemblée générale annuelle de 2021. Denis Kessler demeurera directeur général de SCOR jusqu'à la nomination de Benoît Ribadeau-Dumas dans cette fonction au printemps 2022.

Augustin de Romanet, administrateur référent de SCOR, déclare : « *Tout au long du processus de préparation de l'évolution de la gouvernance de SCOR, le comité des nominations s'est attaché à suivre les meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise et je tiens à remercier ses membres pour leur implication sans faille. Depuis 2002, Denis Kessler a marqué SCOR de son empreinte, en le redressant de manière exceptionnelle puis en le hissant au rang de 4^{ème} réassureur mondial bénéficiant d'une notation AA-. En choisissant Benoît Ribadeau-Dumas, personnalité de très haut niveau reconnue pour ses qualités intellectuelles et son leadership, le conseil d'administration confirme son niveau d'ambition élevé pour SCOR.* »

Denis Kessler, Président et directeur général de SCOR, déclare : « *Je tiens à remercier vivement Augustin de Romanet, administrateur référent, ainsi que l'ensemble des membres du comité des nominations, pour les travaux extrêmement approfondis qu'ils ont menés au cours des derniers mois. J'ai toute confiance en Benoît Ribadeau-Dumas pour assurer le succès de SCOR dans les années qui viennent et en particulier pour garantir durablement son développement placé sous le double sceau de la rentabilité et de la solvabilité. Dans le cadre du processus de transition qui s'ouvre, il peut compter sur mon plein soutien.* »

Benoît Ribadeau-Dumas déclare : « *Je suis honoré de la confiance que le conseil d'administration de SCOR me témoigne en me choisissant comme prochain directeur général du Groupe. Je suis enthousiaste à l'idée de rejoindre SCOR, dont la qualité des équipes est largement reconnue, et le*

Communiqué de presse

16 décembre 2020 - N° 26

secteur de la (ré)assurance, une industrie fascinante et exigeante. Ensemble et au service de nos clients partout dans le monde, nous allons poursuivre avec passion le développement de SCOR. »

*

* *

Biographie

Benoît Ribadeau-Dumas, 48 ans, de nationalité française, est diplômé de l'Ecole Polytechnique. Sorti major de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA), il débute sa carrière au Conseil d'Etat avant de devenir conseiller du Premier Ministre de 2002 à 2004. En 2004, il rejoint Thales, groupe d'électronique spécialisé dans l'aérospatiale, la défense et la sécurité. En 2010, il rejoint CGG, entreprise spécialisée dans l'exploration du sous-sol, en tant qu'Executive Vice President en charge de la division Marine. Il y est promu responsable de la division Acquisitions en 2014. L'année suivante, il intègre le Comité exécutif de Zodiac Aerospace, où il dirige la branche Aérosystèmes et devient membre du directoire. En 2017, il devient directeur de cabinet du Premier Ministre. Il est marié et père de cinq enfants.

*

* *

Contacts

Presse

+33 (0)1 58 44 76 62

media@scor.com

Relations Investisseurs

Olivier Armengaud

+33 (0)1 58 44 86 12

oarmengaud@scor.com

www.scor.com

LinkedIn: [SCOR](#) | Twitter: [@SCOR_SE](#)

Cette publication est une information ad hoc, conforme à l'article 17 de la réglementation (EU) n°596/2014 du 16 avril 2014.

Communiqué de presse

16 décembre 2020 - N° 26

Énoncés prévisionnels

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences importantes entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le Document d'enregistrement universel 2019 de SCOR déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 13 mars 2020 sous le numéro D.20-0127 (le « Document d'enregistrement universel »), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR. En raison de l'extrême volatilité et des profonds bouleversements qui sont sans précédent dans l'histoire de la finance, SCOR est exposé aussi bien à des risques financiers importants qu'à des risques liés au marché des capitaux, ainsi qu'à d'autres types de risques, qui comprennent les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, du prix des actions et des taux de change, l'évolution de la politique et des pratiques des agences de notation, ainsi que la baisse ou la perte de la solidité financière ou d'autres notations. Les informations financières du Groupe sont préparées sur la base des normes IFRS et des interprétations publiées et approuvées par l'Union européenne. Les informations financières ne constituent pas un ensemble d'états financiers trimestriels/semestriels tel que défini dans le rapport IAS 34 « Information financière intermédiaire ».